



## La Fédération de Russie cesse d'être Partie à la Convention européenne des droits de l'homme

Suite à la Résolution CM/Res(2022)2 sur la cessation de la qualité de membre de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe adoptée par le Comité des Ministres le 16 mars 2022 ([lien vers la résolution](#)), et conformément à la résolution sur les conséquences de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l'Europe de la Fédération de Russie à la lumière de l'article 58 de la Convention européenne des droits de l'homme, adoptée par la Cour plénière le 22 mars 2022, la Fédération de Russie cesse d'être Haute Partie contractante à la Convention européenne des droits de l'homme à compter du 16 septembre 2022. La Cour demeure compétente pour traiter les requêtes dirigées contre la Fédération de Russie concernant les actions et omissions susceptibles de constituer une violation de la Convention qui surviendraient jusqu'au 16 septembre 2022 ([lien vers la résolution](#)).

Le 5 septembre 2022, la Cour plénière a pris acte du fait que la cessation de la qualité de Haute Partie contractante à la Convention de la Fédération de Russie à compter du 16 septembre 2022 a aussi pour effet de mettre un terme à la fonction de juge à la Cour au titre de la Fédération de Russie ([lien vers la résolution](#)).

17 450 requêtes dirigées contre la Fédération de Russie sont actuellement pendantes devant la Cour.

---

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int). Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : [www.echr.coe.int/RSS/fr](http://www.echr.coe.int/RSS/fr) ou de nous suivre sur Twitter [@ECHR\\_CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH).

### Contacts pour la presse

[echrpresse@echr.coe.int](mailto:echrpresse@echr.coe.int) | tel: +33 3 90 21 42 08

**Les journalistes sont invités à privilégier les demandes de renseignement par courriel.**

Tracey Turner-Tretz (tel : + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tel : + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tel : + 33 3 90 21 55 30)

Neil Connolly (tel : + 33 3 90 21 48 05)

Jane Swift (tel : + 33 3 88 41 29 04)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.